tgs FRANCE

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète,
sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence
remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :



Signé le 26-05-2026
par Sophie DELSAUX

ABF GROUP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 344 916 €uros

1 impasse du Palais

37000 TOURS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels

Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Sophie GRANIER
Marine GUY
Rémi LAMBERT
Quentin LE MEUR
Matthieu FOUQUERON
Anne PANANCEAU-MOCHER
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société ABF GROUP,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABF GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Changement de méthode comptable réglementaire" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application, au 1er janvier 2025, du nouveau plan comptable Général introduit par le règlement ANC n° 2022-06.

Nous attirons également votre attention sur la note « Faits significatifs » figurant dans l'annexe aux comptes annuels, relative notamment au remboursement anticipé de la dette auprès des établissements de crédit, pris en charge par l'actionnaire principal, ainsi qu'à la provision pour dépréciation des titres de participation de la filiale.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Immobilisations » expose les règles et méthodes comptables suivies par votre société en matière de titres de participations. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 26 mai 2026
Signé numériquement
Pour **TGS France Audit,**

Sophie DELSAUX
Commissaire aux Comptes

Document signé électroniquement

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	52 705 367	14 421 704	38 283 663	52 705 367
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	**52 705 367**	**14 421 704**	**38 283 663**	**52 705 367**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 206 431		1 206 431	2 813 667
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	45 079		45 079	390 473
	Total de l'actif circulant (IV)	**1 251 510**		**1 251 510**	**3 204 139**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**53 956 877**	**14 421 704**	**39 535 173**	**55 909 507**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	1 206 431	2 813 667

Document signé électroniquement

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 20 344 916)	20 344 916	20 344 916
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	285 567	285 567
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	165 812	165 812
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 440 989	3 150 420
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(15 787 288)**	**(1 709 431)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	468 917	338 663
	Total des capitaux propres	**6 918 912**	**22 575 946**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		10 600 000
	Emprunts et dettes financières divers (2)	32 519 366	22 574 202
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 823	56 921
	Dettes fiscales et sociales	49 072	71 438
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	24 000	31 000
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**32 616 261**	**33 333 561**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**39 535 173**	**55 909 507**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	96 895	25 383 561
(2)	Dont emprunts participatifs		

Document signé électroniquement

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	1 000 000	100,00	1 000 000	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	**1 000 000**	**100,00**	**1 000 000**	**100,00**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits	9		1	
	Total des produits d'exploitation	**1 000 009**	**100,00**	**1 000 001**	**100,00**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	67 430	6,74	127 678	12,77
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 366	0,74	5 837	0,58
	Salaires	598 863	59,89	730 720	73,07
	Cotisations sociales	208 949	20,89	263 447	26,34
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
	Autres charges	68 044	6,80	60 003	6,00
	Total des charges d'exploitation	**950 653**	**95,07**	**1 187 685**	**118,77**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**49 356**	**4,94**	**(187 684)**	**-18,77**
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation	19 084	1,91	15 338	1,53
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés			307 718	30,77
	Reprises sur dépréciations et provisions			545 837	54,58
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers	**19 084**	**1,91**	**868 894**	**86,89**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 421 704	N/S		
	Intérêts et charges assimilées	1 303 769	130,38	2 257 386	225,74
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières	**15 725 474**	**N/S**	**2 257 386**	**225,74**
	RESULTAT FINANCIER	**(15 706 390)**	**N/S**	**(1 388 493)**	**-138,85**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(15 657 034)**	**N/S**	**(1 576 176)**	**-157,62**
	Produits exceptionnels				
	Charges exceptionnelles	130 255	13,03	133 255	13,33
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(130 255)**	**-13,03**	**(133 255)**	**-13,33**
	Participation des salariés aux résultats				
	Impôts sur les bénéfices				
	Total des produits	**1 019 093**	**101,91**	**1 868 895**	**186,89**
	Total des charges	**16 806 382**	**N/S**	**3 578 326**	**357,83**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(15 787 288)**	**N/S**	**(1 709 431)**	**-170,94**

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.
Depuis le 1er janvier 2025, le règlement ANC 2022-06 est appliqué à la présentation des comptes annuels. Ce règlement, homologué par arrêté le 26 décembre 2023, vise à moderniser la nomenclature des comptes et à simplifier la présentation des états financiers.

Le bilan de l'exercice présente un total de **39 535 173** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 0**1 019 093** euros et un total **charges** de **16 806 382** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-15 787 288** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Changement de méthode comptable réglementaire

Désormais, les méthodes de présentation des comptes annuels respectent l'application du règlement ANC 2022-06 comme évoqué précédemment.
Les principaux changements portent sur :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel désormais strictement réservé aux opérations significatives, non récurrentes, sans lien direct avec l'exploitation. En sont donc exclues les plus ou moins-values de cessions d'actif qui étaient auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel et désormais en exploitation dans des comptes dédiés.
- La suppression de la technique de transfert de charges. Les produits sont désormais réalloués par le crédit du compte de charges initialement débité ou, dans certains cas, par l'utilisation de comptes spécifiquement désignés à cet effet.
- Une modernisation des états financiers et une modification du plan de compte.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans la présentation des comptes d'ABF GROUP.

Faits significatifs :

La société a procédé au remboursement de la dette auprès des établissements de crédit, correspondant au capital restant dû de la tranche A, pour un montant total de 10,6 M€, pris en charge par l'actionnaire principal, comprenant :

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

➢ le règlement à échéance au 30/06 d'un montant de 2 650 K€, conformément au tableau d'amortissement ;
➢ le remboursement anticipé, avec effet au 01/08/2025, du solde de 7 950 K€.

La société a comptabilisé une provision pour dépréciation des titres de participation dont le montant s'élève à 14 422 k€. Elle résulte d'un test de dépréciation conduit sur les titres de participations d'ABF DECISIONS basé sur des prévisions de cash-flow futurs. Ces prévisions ont été établis par la société et validé par le Comité de surveillance.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2025 une provision pour dépréciation des titres a été comptabilisée dont le détail est explicité au paragraphe "faits significatifs".

Frais acquisitions des titres

Les frais d'acquisitions des titres de participation ont fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif du bilan au cours de l'exercice clos le 31.12.2022 pour un montant de 651 274€.
Ils sont amortis sur une durée de 5 ans par le biais d'un compte d'amortissement dérogatoire. Le montant de la dotation s'élève à 130 255€ dans les comptes 2025.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Document signé électroniquement

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	52 705 367					52 705 367
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 705 367					52 705 367
	TOTAL	52 705 367					52 705 367

Document signé électroniquement

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	TOTAL						

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	338 663						468 917
TOTAL	**338 663**						**468 917**
TOTAL GENERAL NON VENTILE			**338 663**				**338 663**

Document signé électroniquement

Provisions

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	338 663	130 255		468 917
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**338 663**	**130 255**		**468 917**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles		14 421 704		14 421 704
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		**14 421 704**		**14 421 704**
	TOTAL GENERAL	**338 663**	**14 551 959**		**14 890 622**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	14 421 704	
	- financières	130 255	
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Document signé électroniquement

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

CREANCES	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	4 422	4 422	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés	1 202 009	1 202 009	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	**1 206 431**	**1 206 431**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

DETTES	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	23 823	23 823		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 903	16 903		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	18 167	18 167		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	14 002	14 002		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	32 519 366		32 519 366	
Autres dettes	24 000	24 000		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**32 616 261**	**96 895**	**32 519 366**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 600 000
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Document signé électroniquement

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**35 137**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**10 598**
FACTURES NON PARVENU	*10 549*	
FOURN FACTURES NON PARVENUES	*49*	
Dettes fiscales et sociales		**539**
TAXE APP. FL A PAYER	*539*	
Autres dettes		**24 000**
CHARGES A PAYER	*24 000*	

Document signé électroniquement

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	5 216 645,00	3,9000	20 344 915,50
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**5 216 645,00**	**3,9000**	**20 344 915,50**

Mouvements intervenus sur le capital
20/04/2022 - apport en numéraire = 1 k€
22/04/2022 - réduction de capital = 0,99 k€
25/05/2022 - augmentation de capital = 509,8 k€
22/06/2022 - incorporation des primes d'émissions au capital = 19 375 k€
22/06/2022 - augmentation capital pour l'entrée des salariés = 195 k€
31/10/2022 - augmentation capital pour l'entrée des salariés = 35,1 k€
23/06/2023 - augmentation capital pour l'attribution d'actions gratuites = 195 k€
23/11/2023 - augmentation capital pour l'attribution d'actions gratuites = 35,1 k€

Document signé électroniquement

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	20 344 916				20 344 916
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	285 567				285 567
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	165 812				165 812
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	3 150 420	(1 709 431)			1 440 989
Résultat de l'exercice	(1 709 431)	1 709 431		(15 787 288)	(15 787 288)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	338 663			130 255	468 917
TOTAL	**22 575 946**			**(15 657 034)**	**6 918 912**

Date de l'assemblée générale 08/04/2025
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 22 575 946
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 22 575 946
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (15 657 034)

Document signé électroniquement

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS ABF DECISIONS		12 606 436	100,00	(4 416 798)
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Document signé électroniquement

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Document signé électroniquement

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			52 705 367
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			1 202 009
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		32 519 366	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

Document signé électroniquement

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
WARRANT HUB S.P.A			99,00

ABF GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 20.344.915,50 €
Siège social : 1, Impasse du Palais - 37000 Tours
911 969 863 R.C.S. Tours
(ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2026	**VERBALE DELLA RIUNIONE DELL'ASSEMBLEA GENERALE ORDINARIA E STRAORDINARIA DEL 25 GIUGNO 2026**
L'an deux mille vingt-six, Le 25 juin, A 17h00, A Tours et par visioconférence,	L'anno duemilaventisei, Il 25 giugno, Alle ore 17:00, A Tours e in videoconferenza,
Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte, sur convocation du Président de la Société.	I soci della Società si sono riuniti in assemblea generale ordinaria e straordinaria, su convocazione del *Président* della Società.
La feuille de présence annexée au présent procès-verbal et certifiée conforme par le Président de séance permet de constater que 12 associés sont présents ou représentés, détenant 5.214.645 actions sur 5.216.645 actions, représentant 99,96 % des actions et des droits de vote de la Société.	Risulta dal registro di presenze allegato al presente verbale ed autenticato dal Presidente della riunione consente di constatare che 12 soci sono presenti o rappresentati, detenendo 5.214.645 azioni su un totale di 5.216.645 azioni, rappresentando il 99,96% delle azioni e dei diritti di voto della Società
La société TGS FRANCE AUDIT, représentée par Madame Sophie DELSAUX, régulièrement informée de la tenue de la présente assemblée en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société, est absente.	La società TGS FRANCE AUDIT, rappresentata dalla Dott.ssa Sophie DELSAUX, regolarmente informata della presente assemblea in qualità di *commissaire aux comptes* della Società, è assente.
Monsieur Giovanni MAGGIORA préside la séance en tant que Président de la Société, et Madame Brunella MAURI est désignée secrétaire de séance.	Il Dott. Giovanni MAGGIORA presiede la riunione in qualità di Président della Società, e la Dott.ssa Brunella MAURI è stata nominata segretaria della riunione.
Sont également présents ou connectés par vidéoconférence sur invitation du Président de la Société : • Monsieur Marco MILAN.	Sono altresì presenti o collegati in videoconferenza su invito del *Président* della Società: • Dott. Marco MILAN.
Puis le Président de séance met à disposition des membres de l'assemblée les documents suivants : 1. Un exemplaire des statuts de la Société ; 2. La feuille de présence certifiée conforme par le Président de séance;	Il Presidente della riunione ha poi messo a disposizione dei membri dell'assemblea i seguenti documenti: 1. Una copia dello statuto della Società; 2. Il registro di presenze autenticato dal Presidente della riunione;

3. La copie des convocations adressées aux associés ; 4. Le rapport de gestion du Président de la Société ; 5. Le projet de statuts modifiés de la Société ; 6. Le texte des résolutions proposées 7. Les comptes annuels 2025 ; 8. Les rapports du commissaire aux comptes ; 9. Un exemplaire des autres documents et pièces envoyés aux associés ou mis à leur disposition avant l'assemblée.	3. La copia delle convocazioni inviate ai soci; 4. Il *management report* del *Président* della Società; 5. La bozza dello statuto modificato della Società; 6. Il testo delle delibere proposte; 7. Il bilancio 2025; 8. Le relazioni del *commissaire aux comptes*; 9. Una copia degli altri documenti ed elementi trasmessi ai soci o messi alla loro disposizione prima dell'assemblea;
Le Président de séance rappelle que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales relatives au droit de communication des associés leur ont été envoyés ou ont été tenus à leur disposition avant la date de l'assemblée, les associés reconnaissant avoir été pleinement remplis de leur droit à ce titre.	Il Presidente della riunione ricorda che tutti i documenti e le informazioni previsti dalle disposizioni di legge in materia di diritti di comunicazione dei soci sono stati inviati o messi a loro disposizione prima della data dell'assemblea, e i soci confermano i loro diritti a tale riguardo sono stati pienamente soddisfatti.
Il est ensuite donné lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :	Viene poi eseguita la presentazione del seguente ordine del giorno:
1° Communication des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 du groupe ABF ;	**1°** Comunicazione del bilancio consolidato chiuso al 31 dicembre 2025 del gruppo ABF;
2° Communication des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 de ABF GROUP ;	**2°** Comunicazione del bilancio chiuso al 31 dicembre 2025 di ABF GROUP;
3° Communication des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de ABF GROUP arrêtés au 31 décembre 2025, et sur les comptes consolidés du groupe ABF, arrêtés au 31 décembre 2025 ;	**3°** Comunicazione della relazione del *Commissaire aux comptes* sul bilancio di ABF GROUP chiuso al 31 dicembre 2025, e sul bilancio consolidato del gruppo ABF, chiuso al 31 dicembre 2025;
4° Communication du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;	**4°** Comunicazione della relazione speciale del *Commissaire aux comptes* relativa agli accordi disciplinati dall'articolo L.227-10 del *Code de commerce;*
5° Rapport de gestion établi par le Président sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;	**5°** *Management report* predisposto dal *Président* per l'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025;
6° Vote des résolutions :	**6°** Votazione delle delibere:
- *A titre extraordinaire*	- *A titolo straordinario*

• Modification de l'article 14.5 des statuts de la Société ; • Modification de l'article 21 des statuts de la Société ; - *A titre ordinaire* • Approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du groupe ABF ; • Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de ABF GROUP et quitus aux Dirigeants ; • Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ; • Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; • Décision à prendre du fait des capitaux propres devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social ; • Démission de Monsieur Eugenio ROSSETTI de son mandat de membre du Comité de Surveillance de la Société ; • Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.	• Modifica dell'articolo 14.5. dello statuto della Società; • Modifica dell'articolo 21 dello statuto della Società; - *A titolo ordinario* • Approvazione del bilancio consolidato dell'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025 del gruppo ABF; • Approvazione del bilancio dell'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025 di ABF GROUP e scarico ai Dirigenti; • Destinazione degli utili dell'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025; • Accordi disciplinati dall'articolo L.227-10 del *Code de commerce*; • Decisione da prendere a causa del patrimonio netto diventato inferiore a più della metà del capitale sociale; • Dimissioni del Dott. Eugenio ROSSETTI dal suo mandato di membro del *Comité de Surveillance* della Società; • Delega per l'esecuzione degli adempimenti amministrativi susseguenti.
Puis le Président de séance ouvre la discussion sur les questions inscrites à l'ordre du jour. La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes correspondant à l'ordre du jour.	Il Presidente della riunione avvia dunque la discussione sui punti all'ordine del giorno. Non essendoci ulteriori discussioni e nessuno avendo chiesto di intervenire, il Presidente della riunione pone successivamente in votazione le seguenti delibere all'ordine del giorno.
RÉSOLUTIONS À TITRE EXTRAORDINAIRE **PREMIÈRE RÉSOLUTION** L'Assemblée Générale modifie l'article 14.5 des statuts de la Société par la nouvelle rédaction suivante : **Nouvelle rédaction de l'article 14.5 :**	***DELIBERE A TITOLO STRAORDINARIO*** **PRIMA DELIBERA** L'Assemblea Generale modifica l'articolo 14.5 dello statuto della Società con la seguente nuova redazione: **Nuova redazione dell'articolo 14.5:**

« ***14.5. Règles de quorum, majorité et droits de vote***	"***14.5. Regole di quorum, maggioranze e diritti di voto***
*Le Comité de Surveillance ne délibèrera valablement sur première convocation (la « **Première Réunion** ») que si deux (2) Membres sont présents ou représentés au début de la réunion et lors du vote de toute décision.* »	*Il Comité de Surveillance delibererà validamente in prima convocazione (la "**Prima Riunione**") solo se risultano presenti o rappresentati due (2) Membri all'inizio della riunione e al momento del voto di qualsiasi decisione."*
Le reste de l'article demeure inchangé.	Il resto dell'articolo rimane invariato.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
DEUXIÈME RÉSOLUTION	**SECONDA DELIBERA**
L'Assemblée Générale modifie l'article 21 des statuts de la Société par la nouvelle rédaction suivante :	L'Assemblea Generale modifica l'articolo 21 dello statuto della Società con la seguente nuova redazione:
Nouvelle rédaction de l'article 21 :	**Nuova redazione dell'articolo 21:**
« *ARTICLE 21 ETABLISSEMENT ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS*	"*ARTICOLO 21 REDAZIONE E APPROVAZIONE DEL BILANCIO ANNUALE*
Le Président arrête les comptes annuels de l'exercice. Le Président établit, le cas échéant, le rapport de gestion de la Société et, dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice, l'Associé unique ou la collectivité des Associés statue sur les comptes annuels, au vu le cas échéant du rapport de gestion du Président et des rapports du ou des commissaires aux comptes. »	*Il Presidente predispone il bilancio annuale dell'esercizio. Il Presidente redige, se del caso, la relazione sulla gestione della Società e, entro sei (6) mesi dalla chiusura dell'esercizio, il Socio unico o la collettività dei Soci delibera sul bilancio annuale, sulla base, se del caso, della relazione sulla gestione del Presidente e delle relazioni del o dei revisori dei conti."*
Le reste de l'article demeure inchangé.	Le reste de l'article demeure inchangé.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
RÉSOLUTIONS À TITRE ORDINAIRE	***DELIBERE A TITOLO ORDINARIO***
TROISIÈME RÉSOLUTION	**TERZA DELIBERA**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion du groupe intégré au rapport de gestion du Président, et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes annuels consolidés du groupe ABF, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes annuels de la Société, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles, telles que visées par l'article 39-4 du Code général des impôts, au titre de l'exercice écoulé, d'un montant de 8.034 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président et aux membres du Comité de Surveillance, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Elle donne, pour le même exercice, décharge au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'Assemblea Generale, dopo aver preso atto del *management report* del gruppo incluso nel *management report* del *Président*, e della relazione del *commissaire aux comptes* sul bilancio chiuso il 31 dicembre 2025, approva il bilancio consolidato del gruppo ABF, così come presentato, nonché le operazioni riportate in questo bilancio e sintetizzate nelle presenti relazioni.

La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.

QUARTA DELIBERA

L'Assemblea Generale, dopo aver preso atto del *management report* stabilito dal *Président* e della relazione del *commissaire aux comptes* sull'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025, approva il bilancio della Società, ossia lo stato patrimoniale, il conto economico e la nota integrativa, per l'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025, così come presentato, nonché le operazioni riportate in questo bilancio e sintetizzate nelle presenti relazioni.

L'Assemblea Generale approva l'importo complessivo delle spese ed oneri non deducibili di cui all'articolo 39-4 del *Code général des impôts* relativi all'esercizio trascorso, per un importo di 8.034 €.

Di conseguenza, l'Assemblea Generale concede al *Président* e ai membri del *Comité de Surveillance* scarico e senza riserve per la loro gestione per l'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025.

Concede, per lo stesso esercizio, scarico al *commissaire aux comptes* per l'adempimento della propria missione.

La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.

ABF GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 20.344.915,50 €
Siège social : 1, Impasse du Palais - 37000 Tours
911 969 863 R.C.S. Tours
(ci-après la « **Société** »)

CINQUIÈME RÉSOLUTION	**QUINTA DELIBERA**
L'Assemblée Générale, après l'avis favorable du Comité de Surveillance, et sur proposition du Président, constate que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, font apparaître une perte de **15 787 288 €**, et décide d'affecter le résultat comme suit :	L'Assemblea Generale, tenuto conto del parere favorevole del *Comité de Surveillance*, e su proposta del *Président*, prende atto che il bilancio dell'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025 presenta una perdita di **euro 15 787 288**, e decide di destinare il risultato come segue:
Résultat de l'exercice : - Perte de l'exercice : **-15 787 288 €**	Risultato dell'esercizio: - Perdita dell'esercizio: **- 15 787 288 €**
Affectation du résultat : - Autres réserves : **0 €** - Apurement de la totalité des bénéfices antérieurs, figurant au compte Report à nouveau créditeur : **- 1 440 989 €** - Dotation au compte Report à nouveau débiteur : **- 14 346 299 €**	Destinazione del risultato: - Altre riserve: **0 €** - Estinzione della totalità degli utili degli esercizi precedenti riportati nel conto "Utili portati a nuovo": **- 1 440 989 €** - Imputazione al conto "Perdite portate a nuovo": **- 14 346 299 €**
Compte tenu de cette affectation, le compte report à nouveau, devient débiteur et s'établit à -14 346 299 €.	Tenuto conto di tale destinazione, il conto "Utili portati a nuovo" diventa debitore e ammonta a -14 346 299 €.
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 6 918 912 €.	Tenuto conto di tale destinazione, il patrimonio netto della Società ammonta a 6 918 912 €.
L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des exercices clos depuis la constitution de la Société.	In conformità alle disposizioni dell'articolo 243 bis del *Code Général des Impôts*, l'Assemblea Generale prende atto che non sono stati distribuiti dividendi nel corso degli esercizi successivi alla costituzione della Società.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
SIXIÈME RÉSOLUTION	**SESTA DELIBERA**
L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de nouvelle convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, et approuve les conventions déjà existantes.	L'Assemblea Generale prende atto dell'assenza di nuove convenzioni disciplinate dall'articolo L.227-10 del Code de commerce e approva le convenzioni già esistenti.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***

SEPTIÈME RÉSOLUTION	**SETTIMA DELIBERA**
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui font apparaître des capitaux propres inférieurs à plus de la moitié du capital social, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 227-1 du même Code, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.	L'Assemblea Generale, dopo aver esaminato la relazione sulla gestione per l'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025 e il bilancio annuale per l'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025, che presenta un *equity* inferiore a più della metà del capitale sociale, deliberando in conformità alle disposizioni dell'articolo L. 225-248 del Codice commerciale francese sulla base dell'articolo L. 227-1 dello stesso Codice, decide che non esistono motivi per lo scioglimento anticipato della Società.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
HUITIÈME RÉSOLUTION	**OTTAVA DELIBERA**
L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Eugenio ROSSETTI de son mandat de membre du Comité de Surveillance, avec effet à compter du 31 décembre 2025.	L'Assemblea Generale prende atto delle dimissioni del Dott. Eugenio ROSSETTI dalla carica di membro del Comité de Surveillance, con effetto dal 31 dicembre 2025.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
NEUVIÈME RÉSOLUTION	**NONA DELIBERA**
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités et publications requises par la loi, afférentes aux résolutions ci-dessus.	L'Assemblea Generale conferisce pieni poteri al detentore di un originale, di copie o di estratti del presente verbale per l'esecuzione degli adempimenti amministrativi susseguenti e delle pubblicazioni previste dalla legge, in relazione alle delibere di cui sopra
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
***	***
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h20 heures.	Non essendoci ulteriori argomenti da evocare e non essendoci richieste di intervento, la riunione si conclude alle ore 17:20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société et par l'associé détenant la majorité des droits de vote.

Monsieur Giovanni MAGGIORA
Président

Tinexta Innovation Hub S.p.A.
en qualité d'associé majoritaire,
Représenté par la déléguée Madame Maria Mariniello

Di tutto ciò che precede, è stato redatto il presente verbale che, dopo lettura, è stato firmato dal *Président* della Società e dal socio che detiene la maggioranza dei diritti di voto.

Dott. Giovanni MAGGIORA
Président

Tinexta Innovation Hub S.p.A.
in qualità di socio maggioritario,
Rappresentata dal delegato avv. Maria Mariniello

ABF GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 20.344.915,50 €
Siège social : 1, Impasse du Palais - 37000 Tours
911 969 863 R.C.S. Tours

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31.12.2025

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Monsieur Giovanni Maggiora

Provisoire

COMPTES ANNUELS

SAS ABF GROUP
1 Impasse DU PALAIS

37000 TOURS

Exercice du : 01012025 au 31122025

APE : 6630Z
SIRET : 91196986300016

VDL CONSEIL
À chaque étape, à vos côtés.

Expertise-Comptable & Accompagnement du dirigeant
11 RUE PAUL LANGEVIN 49240 AVRILLE
06 82 71 89 98 romain.tremblay@vdlconseil.fr

Compte rendu de travaux

Etat exprimé en **euros**

Dans le cadre de la mission de Présentation des Comptes Annuels de l'entreprise SAS ABF GROUP, pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, et conformément aux termes de notre lettre de mission et à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	39 535 173	euros
Chiffre d'affaires :	1 000 000	euros
Résultat net comptable :	-15 787 288	euros

Fait à AVRILLE
Le 12/05/2026

Romain TREMBLAY
Directeur Associé

Vincent COQUET
Expert-Comptable

Provisoire

COMPTES ANNUELS

Provisoire

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	52 705 367	14 421 704	38 283 663	52 705 367
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	**52 705 367**	**14 421 704**	**38 283 663**	**52 705 367**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 206 431		1 206 431	2 813 667
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	45 079		45 079	390 473
	Total de l'actif circulant (IV)	**1 251 510**		**1 251 510**	**3 204 139**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**53 956 877**	**14 421 704**	**39 535 173**	**55 909 507**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	1 206 431	2 813 667

Provisoire

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 20 344 916)	20 344 916	20 344 916
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	285 567	285 567
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	165 812	165 812
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 440 989	3 150 420
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(15 787 288)**	**(1 709 431)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	468 917	338 663
	Total des capitaux propres	**6 918 912**	**22 575 946**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		10 600 000
	Emprunts et dettes financières divers (2)	32 519 366	22 574 202
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 823	56 921
	Dettes fiscales et sociales	49 072	71 438
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	24 000	31 000
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**32 616 261**	**33 333 561**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**39 535 173**	**55 909 507**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	32 616 261	25 383 561
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	1 000 000	100,00	1 000 000	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	**1 000 000**	**100,00**	**1 000 000**	**100,00**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits	9		1	
	Total des produits d'exploitation	**1 000 009**	**100,00**	**1 000 001**	**100,00**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	67 430	6,74	127 678	12,77
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 366	0,74	5 837	0,58
	Salaires	598 863	59,89	730 720	73,07
	Cotisations sociales	208 949	20,89	263 447	26,34
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
	Autres charges	68 044	6,80	60 003	6,00
	Total des charges d'exploitation	**950 653**	**95,07**	**1 187 685**	**118,77**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**49 356**	**4,94**	**(187 684)**	**-18,77**
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation	19 084	1,91	15 338	1,53
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés			307 718	30,77
	Reprises sur dépréciations et provisions			545 837	54,58
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers	**19 084**	**1,91**	**868 894**	**86,89**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 421 704	N/S		
	Intérêts et charges assimilées	1 303 769	130,38	2 257 386	225,74
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières	**15 725 474**	**N/S**	**2 257 386**	**225,74**
	RESULTAT FINANCIER	**(15 706 390)**	**N/S**	**(1 388 493)**	**-138,85**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(15 657 034)**	**N/S**	**(1 576 176)**	**-157,62**
	Produits exceptionnels				
	Charges exceptionnelles	130 255	13,03	133 255	13,33
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(130 255)**	**-13,03**	**(133 255)**	**-13,33**
	Participation des salariés aux résultats				
	Impôts sur les bénéfices				
	Total des produits	**1 019 093**	**101,91**	**1 868 895**	**186,89**
	Total des charges	**16 806 382**	**N/S**	**3 578 326**	**357,83**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(15 787 288)**	**N/S**	**(1 709 431)**	**-170,94**

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.
Depuis le 1er janvier 2025, le règlement ANC 2022-06 est appliqué à la présentation des comptes annuels. Ce règlement, homologué par arrêté le 26 décembre 2023, vise à moderniser la nomenclature des comptes et à simplifier la présentation des états financiers.

Le bilan de l'exercice présente un total de 39 535 173 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 01 019 093 euros et un total charges de 16 806 382 euros,dégageant ainsi un résultat de -15 787 288 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Changement de méthode comptable réglementaire

Désormais, les méthodes de présentation des comptes annuels respectent l'application du règlement ANC 2022-06 comme évoqué précédemment.
Les principaux changements portent sur :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel désormais strictement réservé aux opérations significatives, non récurrentes, sans lien direct avec l'exploitation. En sont donc exclues les plus ou moins-values de cessions d'actif qui étaient auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel et désormais en exploitation dans des comptes dédiés.
- La suppression de la technique de transfert de charges. Les produits sont désormais réalloués par le crédit du compte de charges initialement débité ou, dans certains cas, par l'utilisation de comptes spécifiquement désignés à cet effet.
- Une modernisation des états financiers et une modification du plan de compte.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans la présentation des comptes d'ABF GROUP.

Faits significatifs :

La société a procédé au remboursement de la dette auprès des établissements de crédit, correspondant au capital restant dû de la tranche A, pour un montant total de 10,6 M€, pris en charge par l'actionnaire principal, comprenant :

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

➢ le règlement à échéance au 30/06 d'un montant de 2 650 K€, conformément au tableau d'amortissement ;
➢ le remboursement anticipé, avec effet au 01/08/2025, du solde de 7 950 K€.

La société a comptabilisé une provision pour dépréciation des titres de participation dont le montant s'élève à 14 422 k€. Elle résulte d'un test de dépréciation conduit sur les titres de participations d'ABF DECISIONS basé sur des prévisions de cash-flow futurs. Ces prévisions ont été établis par la société et validé par le Comité de surveillance.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2025 une provision pour dépréciation des titres a été comptabilisée dont le détail est explicité au paragraphe "faits significatifs".

Frais acquisitions des titres

Les frais d'acquisitions des titres de participation ont fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif du bilan au cours de l'exercice clos le 31.12.2022 pour un montant de 651 274€.
Ils sont amortis sur une durée de 5 ans par le biais d'un compte d'amortissement dérogatoire. Le montant de la dotation s'élève à 130 255€ dans les comptes 2025.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisoire

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	52 705 367					52 705 367
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 705 367					52 705 367
	TOTAL	52 705 367					52 705 367

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	TOTAL						

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	338 663						468 917
TOTAL	**338 663**						**468 917**
TOTAL GENERAL NON VENTILE			**338 663**				**338 663**

Provisions

Etat exprimé en **euros** (Règlement ANC 2022-06)		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	338 663	130 255		468 917
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**338 663**	**130 255**		**468 917**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles		14 421 704		14 421 704
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		**14 421 704**		**14 421 704**
	TOTAL GENERAL	**338 663**	**14 551 959**		**14 890 622**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	14 421 704	
	- financières	130 255	
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 422	4 422	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 202 009	1 202 009	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	**1 206 431**	**1 206 431**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	23 823	23 823		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 903	16 903		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 167	18 167		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 002	14 002		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	32 519 366	32 519 366		
	Autres dettes	24 000	24 000		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**32 616 261**	**32 616 261**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 600 000
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**35 137**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**10 598**
FACTURES NON PARVENU	*10 549*	
FOURN FACTURES NON PARVENUES	*49*	
Dettes fiscales et sociales		**539**
TAXE APP. FL A PAYER	*539*	
Autres dettes		**24 000**
CHARGES A PAYER	*24 000*	

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	5 216 645,00	3,9000	20 344 915,50
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**5 216 645,00**	**3,9000**	**20 344 915,50**

Mouvements intervenus sur le capital
20/04/2022 - apport en numéraire = 1 k€
22/04/2022 - réduction de capital = 0,99 k€
25/05/2022 - augmentation de capital = 509,8 k€
22/06/2022 - incorporation des primes d'émissions au capital = 19 375 k€
22/06/2022 - augmentation capital pour l'entrée des salariés = 195 k€
31/10/2022 - augmentation capital pour l'entrée des salariés = 35,1 k€
23/06/2023 - augmentation capital pour l'attribution d'actions gratuites = 195 k€
23/11/2023 - augmentation capital pour l'attribution d'actions gratuites = 35,1 k€

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	20 344 916				20 344 916
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	285 567				285 567
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	165 812				165 812
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	3 150 420	(1 709 431)			1 440 989
Résultat de l'exercice	(1 709 431)	1 709 431		(15 787 288)	(15 787 288)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	338 663			130 255	468 917
TOTAL	**22 575 946**			**(15 657 034)**	**6 918 912**

Date de l'assemblée générale 08/04/2025
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 22 575 946
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 22 575 946
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (15 657 034)

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS ABF DECISIONS		12 606 436	100,00	(4 416 798)
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			52 705 367
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			1 202 009
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		32 519 366	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
WARRANT HUB S.P.A			99,00

DETAIL DES COMPTES

Détail de l'Actif

Etat exprimé en **euros**		01/01/2025 31/12/2025 12 mois		01/01/2024 31/12/2024 12 mois		Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II – Frais d'établissement NET							
TOTAL III - Actif Immobilisé NET		**38 283 662,99**	***96,83***	**52 705 367,47**	***94,27***	**(14 421 704,48)**	***-27,36***
Participations		**38 283 662,99**	***96,83***	**52 705 367,47**	***94,27***	**(14 421 704,48)**	***-27,36***
2611000000	ACTIONS ABF DECISIONS	52 054 093,35	*131,67*	52 054 093,35	*93,10*		
2611090000	FRAIS ACQ. ACTIONS	651 274,12	*1,65*	651 274,12	*1,16*		
2961000000	TITRES DE PARTICIPATION	(14 421 704,48)	*-36,48*			(14 421 704,48)	
TOTAL IV - Actif Circulant NET		**1 251 509,74**	***3,17***	**3 204 139,36**	***5,73***	**(1 952 629,62)**	***-60,94***
Autres créances		**1 206 431,04**	***3,05***	**2 813 666,60**	***5,03***	**(1 607 235,56)**	***-57,12***
4456600000	TVA DEDUCTIBLE ABS	1 155,27		871,79		283,48	*32,52*
4456610000	TVA DED UE	1 500,00				1 500,00	
4456700000	CREDIT DE TVA A REPORTER			2 671,00		(2 671,00)	*-100,00*
4458600000	TVA S/FACTURES NON PARVENUES	1 766,40		2 188,75		(422,35)	*-19,30*
4510080000	INTERETS COURUS ABF DECISIONS	19 084,31	*0,05*	7 935,06	*0,01*	11 149,25	*140,51*
4510100000	ABF DECISIONS	1 182 925,06	*2,99*	2 800 000,00	*5,01*	(1 617 074,94)	*-57,75*
Disponibilités		**45 078,70**	***0,11***	**390 472,76**	***0,70***	**(345 394,06)**	***-88,46***
5121000000	CREDIT AGRICOLE	45 078,70	*0,11*	296 133,03	*0,53*	(251 054,33)	*-84,78*
5121010000	CIC			94 339,73	*0,17*	(94 339,73)	*-100,00*
TOTAL DU BILAN ACTIF		**39 535 172,73**	***100,00***	**55 909 506,83**	***100,00***	**(16 374 334,10)**	***-29,29***

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**		01/01/2025 31/12/2025 12 mois		01/01/2024 31/12/2024 12 mois		Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		**6 918 912,18**	*17,50*	**22 575 945,77**	*40,38*	**(15 657 033,59)**	*-69,35*
Capital Social ou individuel		**20 344 915,50**	*51,46*	**20 344 915,50**	*36,39*		
1013000000	CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	20 344 915,50	*51,46*	20 344 915,50	*36,39*		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		**285 567,00**	*0,72*	**285 567,00**	*0,51*		
1041000000	PRIMES D'EMISSION	285 567,00	*0,72*	285 567,00	*0,51*		
Réserve légale		**165 811,60**	*0,42*	**165 811,60**	*0,30*		
1061100000	RESERVE LEGALE	165 811,60	*0,42*	165 811,60	*0,30*		
Report à nouveau		**1 440 989,14**	*3,64*	**3 150 420,32**	*5,63*	**(1 709 431,18)**	*-54,26*
1100000000	REPORT A NOUVEAU	1 440 989,14	*3,64*	3 150 420,32	*5,63*	(1 709 431,18)	*-54,26*
Résultat de l'exercice		**(15 787 288,41)**	*-39,93*	**(1 709 431,18)**	*-3,06*	**(14 077 857,23)**	*-823,54*
Provisions réglementées		**468 917,35**	*1,19*	**338 662,53**	*0,61*	**130 254,82**	*38,46*
1450000000	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	468 917,35	*1,19*	338 662,53	*0,61*	130 254,82	*38,46*
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		**32 616 260,55**	*82,50*	**33 333 561,06**	*59,62*	**(717 300,51)**	*-2,15*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				**10 600 000,00**	*18,96*	**(10 600 000,00)**	*-100,00*
1640010000	EMPRUNT 15,9 M€ TA 06/28			10 600 000,00	*18,96*	(10 600 000,00)	*-100,00*
Emprunts et dettes financières divers		**32 519 365,58**	*82,25*	**22 574 202,13**	*40,38*	**9 945 163,45**	*44,06*
4510070000	INTERETS COURUS ABF HOLDING			14 489,06	*0,03*	(14 489,06)	*-100,00*
4510090000	INTERETS COURUS WARRANT	1 009 867,45	*2,55*	866 636,04	*1,55*	143 231,41	*16,53*
4510200000	WARRANT HUB SPA	1 311 336,20	*3,32*	21 193 077,03	*37,91*	(19 881 740,83)	*-93,81*
4510210000	WARRANT HUB SPA NC	30 198 161,93	*76,38*			30 198 161,93	
4510300000	ABF HOLDING			500 000,00	*0,89*	(500 000,00)	*-100,00*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**23 823,00**	*0,06*	**56 921,20**	*0,10*	**(33 098,20)**	*-58,15*
040C	COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	13 224,60	*0,03*	8 788,72	*0,02*	4 435,88	*50,47*
4080000000	FACTURES NON PARVENU	10 549,20	*0,03*			10 549,20	
4081000000	FOURN FACTURES NON PARVENUES	49,20		48 132,48	*0,09*	(48 083,28)	*-99,90*
Dettes fiscales et sociales		**49 071,97**	*0,12*	**71 437,73**	*0,13*	**(22 365,76)**	*-31,31*
421 0	SALAIRES			34 990,80	*0,06*	(34 990,80)	*-100,00*
4310000000	URSSAF			17 140,00	*0,03*	(17 140,00)	*-100,00*
4310100000	URSSAF	14 375,52	*0,04*			14 375,52	
4370300000	AGIRC ARRCO			7 574,79	*0,01*	(7 574,79)	*-100,00*
4373000000	PREVOYANCE	2 527,42	*0,01*			2 527,42	
4386000000	CHARGES SOCIALES A PAYER			427,14		(427,14)	*-100,00*
4421000000	PAS	13 463,01	*0,03*	11 305,00	*0,02*	2 158,01	*19,09*
4455100000	TVA A DECAISSER	16 667,00	*0,04*			16 667,00	
4457110000	TVA COLLECTEE UE	1 500,00				1 500,00	
4486020000	TAXE APP. FL A PAYER	539,02				539,02	
Autres dettes		**24 000,00**	*0,06*	**31 000,00**	*0,06*	**(7 000,00)**	*-22,58*
4686000000	CHARGES A PAYER	24 000,00	*0,06*	31 000,00	*0,06*	(7 000,00)	*-22,58*
TOTAL DU BILAN PASSIF		**39 535 172,73**	*100,00*	**55 909 506,83**	*100,00*	**(16 374 334,10)**	*-29,29*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**		01/01/2025 31/12/2025 — 12 mois		01/01/2024 31/12/2024 — 12 mois		Variations	%
Total des produits d'exploitation		**1 000 008,94**	***100,00***	**1 000 001,32**	***100,00***	**7,62**	
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		**999 999,96**	***100,00***	**1 000 000,00**	***100,00***	**(0,04)**	
Production vendue Services FRANCE		**999 999,96**	***100,00***	**1 000 000,00**	***100,00***	**(0,04)**	
7060000000	MANDAT ABF DECISIONS			1 000 000,00	*100,00*	(1 000 000,00)	*-100,00*
7061000000	PRESTATIONS DE SERVICES 20%	999 999,96	*100,00*			999 999,96	
Montant net du chiffre d'affaires		**999 999,96**	***100,00***	**1 000 000,00**	***100,00***	**(0,04)**	
Autres produits d'exploitation		**8,98**		**1,32**		**7,66**	***580,30***
7580000000	PDTS DIVERS GESTION	8,98		1,32		7,66	*580,30*
Total des charges d'exploitation		**950 652,94**	***95,07***	**1 187 684,89**	***118,77***	**(237 031,95)**	***-19,96***
Autres achats et charges externes		**67 430,18**	***6,74***	**127 677,54**	***12,77***	**(60 247,36)**	***-47,19***
6133000000	LOCATIONS LOGICIELS	3 616,00	*0,36*			3 616,00	
6133010000	LICENCES LOGICIELS C	1 541,82	*0,15*			1 541,82	
6156000000	MAINTENANCE			3 558,00	*0,36*	(3 558,00)	*-100,00*
6161000000	ASSURANCES	5 326,49	*0,53*			5 326,49	
6168000000	ASSURANCE HC			4 741,46	*0,47*	(4 741,46)	*-100,00*
6185000000	FRAIS COLLOQUES	227,99	*0,02*	10 392,20	*1,04*	(10 164,21)	*-97,81*
6226000000	HONORAIRES COMPTABILITE	3 000,00	*0,30*	22 841,90	*2,28*	(19 841,90)	*-86,87*
6226010000	HONORAIRES CAC GROUPE			20 000,00	*2,00*	(20 000,00)	*-100,00*
6226020000	HONORAIRES PAIE			1 211,36	*0,12*	(1 211,36)	*-100,00*
6226100000	HONORAIRES JURIDIQUES	(12 000,00)	*-1,20*	19 598,80	*1,96*	(31 598,80)	*-161,23*
6226200000	HONORAIRES BOARD	51 729,00	*5,17*			51 729,00	
6226500000	HONORAIRES SOCIAL	3 304,00	*0,33*			3 304,00	
6226800000	HONORAIRES DIVERS			37 933,20	*3,79*	(37 933,20)	*-100,00*
6251100000	VOYAGES ET DPLTS	2 047,05	*0,20*			2 047,05	
6272000000	FRAIS BANCAIRES	8 637,83	*0,86*			8 637,83	
6278000000	AUT FRAIS & COMMISS SUR PREST			7 400,62	*0,74*	(7 400,62)	*-100,00*
Impôts, taxes et versements assimilés		**7 365,89**	***0,74***	**5 836,98**	***0,58***	**1 528,91**	***26,19***
6312000000	TAXE APPRENTISSAGE FL	4 072,15	*0,41*	3 227,01	*0,32*	845,14	*26,19*
6313000000	FORMATION CONTINUE	3 293,74	*0,33*			3 293,74	
6333000000	FORMATION CONTINUE			2 609,97	*0,26*	(2 609,97)	*-100,00*
Salaires		**598 863,21**	***59,89***	**730 720,20**	***73,07***	**(131 856,99)**	***-18,04***
6411000000	SALAIRES BRUTS	598 863,21	*59,89*	730 720,20	*73,07*	(131 856,99)	*-18,04*
Cotisations sociales		**208 949,43**	***20,89***	**263 446,78**	***26,34***	**(54 497,35)**	***-20,69***
6451000000	COTISATIONS URSSAF	135 027,10	*13,50*	166 618,36	*16,66*	(31 591,26)	*-18,96*
6453000000	COTISATIONS RETRAITE	73 922,33	*7,39*	96 828,42	*9,68*	(22 906,09)	*-23,66*
Autres charges		**68 044,23**	***6,80***	**60 003,39**	***6,00***	**8 040,84**	***13,40***
6531000000	JETONS DE PRESENCE	60 000,00	*6,00*	60 000,00	*6,00*		
6580000000	CHAR DIV-GESTION COURANTE	10,23		3,39		6,84	*201,77*
6582000000	AMENDES ET PENALITES	8 034,00	*0,80*			8 034,00	
Résultat d'exploitation		**49 356,00**	***4,94***	**(187 683,57)**	***-18,77***	**237 039,57**	***126,30***

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2025 31/12/2025 (12 mois)		01/01/2024 31/12/2024 (12 mois)		Variations	%
Total des produits financiers	**19 084,31**	*1,91*	**868 893,56**	*86,89*	**(849 809,25)**	*-97,80*
Produits financiers de participations	**19 084,31**	*1,91*	**15 338,13**	*1,53*	**3 746,18**	*24,42*
7617000000 REVENUS CREANCES ABF DECISIONS	19 084,31	*1,91*	15 338,13	*1,53*	3 746,18	*24,42*
Autres intérêts et produits assimilés			**307 718,45**	*30,77*	**(307 718,45)**	*-100,00*
7681000000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS			307 718,45	*30,77*	(307 718,45)	*-100,00*
Reprises sur dépréciations et provisions			**545 836,98**	*54,58*	**(545 836,98)**	*-100,00*
7861000000 REPRISE PRIMES DE RBT DES OBLIGAT			545 836,98	*54,58*	(545 836,98)	*-100,00*
Total des charges financières	**15 725 473,90**	*N/S*	**2 257 386,35**	*225,74*	**13 468 087,55**	*596,62*
Dotations financières aux amort. et provisions	**14 421 704,48**	*N/S*			**14 421 704,48**	
6866200000 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 421 704,48	*N/S*			14 421 704,48	
Intérêts et charges assimilées	**1 303 769,42**	*130,38*	**2 257 386,35**	*225,74*	**(953 616,93)**	*-42,24*
6611100000 INTERETS DES EMPRUNTS OBLIGATAI			563 772,59	*56,38*	(563 772,59)	*-100,00*
6611600000 INT. EMPRUNTS & DETTES ASSIMIL	257 077,48	*25,71*	710 995,15	*71,10*	(453 917,67)	*-63,84*
6611610000 INT. EMPRUNTS COUVERTURE	19 351,58	*1,94*	101 493,51	*10,15*	(82 141,93)	*-80,93*
6615000000 INTERETS COMPTES ABF HOLDING			14 489,06	*1,45*	(14 489,06)	*-100,00*
6615010000 INTERETS COMPTES WARRANT	1 009 867,45	*100,99*	866 636,04	*86,66*	143 231,41	*16,53*
6615020000 INTERETS COMPTES ABF HOLDING	17 472,91	*1,75*			17 472,91	
Résultat financier	**(15 706 389,59)**	*N/S*	**(1 388 492,79)**	*-138,8*	**(14 317 896,80)**	*N/S*
Résultat courant avant impôts	**(15 657 033,59)**	*N/S*	**(1 576 176,36)**	*-157,6*	**(14 080 857,23)**	*-893,36*
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	**130 254,82**	*13,03*	**133 254,82**	*13,33*	**(3 000,00)**	*-2,25*
Charges exceptionnelles	**130 254,82**	*13,03*	**133 254,82**	*13,33*	**(3 000,00)**	*-2,25*
6712000000 PENALITES & AMENDES			3 000,00	*0,30*	(3 000,00)	*-100,00*
6872500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	130 254,82	*13,03*	130 254,82	*13,03*		
Résultat exceptionnel	**(130 254,82)**	*-13,03*	**(133 254,82)**	*-13,33*	**3 000,00**	*2,25*
Résultat de l'exercice	**(15 787 288,41)**	*N/S*	**(1 709 431,18)**	*-170,9*	**(14 077 857,23)**	*-823,54*

ELEMENTS DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 000 000**	*100,00*	**1 000 000**	*100,00*		
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	1 000 000	*100,00*	1 000 000	*100,00*		
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**1 000 000**	*100,00*	**1 000 000**	*100,00*		
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	**1 000 000**	*100,00*	**1 000 000**	*100,00*		
MARGES (Commerciale + Production)	**1 000 000**	*100,00*	**1 000 000**	*100,00*		
- Achats non stockés (c)						
- Autres charges externes (c)	67 430	*6,74*	127 678	*12,77*	(60 247)	*-47,19*
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	**67 430**	*6,74*	**127 678**	*12,77*	**(60 247)**	*-47,19*
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	**932 570**	*93,26*	**872 322**	*87,23*	**60 247**	*6,91*
+ Subventions						
- Impôts, taxes sur rémunérations	7 366	*0,74*	5 837	*0,58*	1 529	*26,19*
- Autres impôts et taxes						
- Salaires	598 863	*59,89*	730 720	*73,07*	(131 857)	*-18,04*
- Cotisations sociales	208 949	*20,89*	263 447	*26,34*	(54 497)	*-20,69*
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**117 391**	*11,74*	**(127 682)**	*-12,77*	**245 073**	*191,94*
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Pdts des cessions d'immos incorp. et corp.						
+ Autres produits de gestion courante	9		1		8	*580,30*
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions						
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées						
- Autres charges de gestion courante	68 044	*6,80*	60 003	*6,00*	8 041	*13,40*
RÉSULTAT EXPLOITATION	**49 356**	*4,94*	**(187 684)**	*-18,77*	**237 040**	*126,30*
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	19 084	*1,91*	868 894	*86,89*	(849 809)	*-97,80*
- Charges financières	15 725 474	*N/S*	2 257 386	*225,74*	13 468 088	*596,62*
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**(15 657 034)**	*N/S*	**(1 576 176)**	*-157,6*	**(14 080 857)**	*-893,3*
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	130 255	*13,03*	133 255	*13,33*	(3 000)	*-2,25*
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(130 255)**	*-13,03*	**(133 255)**	*-13,33*	**3 000**	*2,25*
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**(15 787 288)**	*N/S*	**(1 709 431)**	*-170,9*	**(14 077 857)**	*-823,5*

IMPRIMES FISCAUX

Provisoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2026)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012025** et clos le **31122025** — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal **X**

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A — IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS ABF GROUP	
SIRET **91196986300016**	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
1 Impasse DU PALAIS **37000 TOURS**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante ☐ — SIRET ☐

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère : ☐

B — ACTIVITÉ

Activités exercées : **Activités financières** — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C — RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable à 15% : ☐ — Déficit : 1 357 550

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% : ☐

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% : ☐ — PV à long terme imposables à 19% : ☐ — PV exonérées (art. 238 quindecies) : ☐

Autres PV imposables à 19% : ☐ — PV à long terme imposables à 0% : ☐

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ — Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ — Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ — Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ — Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : ☐ — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% : ☐

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

F — CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)

Base d'imposition : ☐ — Chiffre d'affaires : ☐ — Taux d'imposition : ☐

I — CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice n°2065-SD)

Base d'imposition : ☐ — Taux d'imposition : ☐

D — IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts ☐
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. ☐

E — CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% : ☐

F — COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : ComptabiliteExpert

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S	Nom et adresse du conseil :
VDL CONSEIL ANGERS 11 RUE PAUL LANGEVIN 49240 AVRILLE Tél : 06 82 71 89 98	Tél :

Identité du déclarant :

Date : 05052026 — Lieu : TOURS

Qualité et nom du signataire : Président

Signature : Maggiora Giovanni

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ — ***prestataire :***

Provisoire

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SAS ABF GROUP** **31122025**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Provisoire

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SAS ABF GROUP

31122025

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,**abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Provisoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **1 Impasse DU PALAIS** **37000 TOURS**

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * **9 1 1 9 6 9 8 6 3 0 0 0 1 6**

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB		AC		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	52 705 367	CT 14 421 704	38 283 663	52 705 367
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	**52 705 367**	BK **14 421 704**	**38 283 663**	**52 705 367**
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	1 206 431	CA	1 206 431	2 813 667
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	45 079	CG	45 079	390 473
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	**1 251 510**	CK	**1 251 510**	**3 204 139**
	Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW				
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * **(VI)**	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**53 956 877**	1A **14 421 704**	**39 535 173**	**55 909 507**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Provisoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **SAS ABF GROUP** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 20 344 916)	DA	20 344 916	20 344 916
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	285 567	285 567
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	165 812	165 812
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 440 989	3 150 420
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(15 787 288)**	**(1 709 431)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	468 917	338 663
	TOTAL (I)	DL	**6 918 912**	**22 575 946**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		10 600 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	32 519 366	22 574 202
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 823	56 921
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 072	71 438
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	24 000	31 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**32 616 261**	**33 333 561**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**39 535 173**	**55 909 507**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	32 616 261	25 383 561
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Provisoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP** — Néant ☐ *

		Exercice N					Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens*	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	1 000 000	FH		FI	1 000 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**1 000 000**	FK		FL	**1 000 000**
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	
	Autres produits (1) (11)					FQ	9
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 000 009**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	67 430
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 366
	Salaires et traitements *					FY	598 863
	Cotisations sociales (10)					FZ	208 949
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	
	Autres charges (12)					GE	68 044
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**950 653**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**49 356**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	19 084
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	307 718
	Reprises sur dépréciations					GM	545 837
	Différences positives de change					GN	
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	**19 084**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	14 421 704
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 303 769
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	**15 725 474**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(15 706 390)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(15 657 034)**

Exercice (N-1)
1 000 000
1 000 000
1
1 000 001
127 678
5 837
730 720
263 447
60 003
1 187 685
(187 684)
15 338
307 718
545 837
868 894
2 257 386
2 257 386
(1 388 493)
(1 576 176)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Provisoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2026

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SAS ABF GROUP** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH	130 255	133 255
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	**(130 255)**	**(133 255)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**1 019 093**	**1 868 895**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**16 806 382**	**3 578 326**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**(15 787 288)**	**(1 709 431)**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	19 084 / 15 338
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 027 340 / 881 125
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	130 255	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
6872500000 - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	130 255	
Totalisation	**130 255**	

Provisoire

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS ABF GROUP** — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Com-posants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Com-posants M3]	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	**TOTAL III**	LN		LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations	8U	52 705 367	8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U	1V
FINANCIERES	**TOTAL IV**	LQ	**52 705 367**	LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	**52 705 367**	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	**TOTAL III**	IY		NG	NH	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 52 705 367	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
FINANCIERES	**TOTAL IV**	I3		NJ	NK **52 705 367**	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL **52 705 367**	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Provisoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP** Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL	**338 663**					NM						NO	**468 917**
Total général (I + II + III)		NP	**338 663**	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	**468 917**

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	**338 663**	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	**338 663**

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Provisoire

DGFiP N° 2056 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	338 663	TM	130 255	TN		TO	468 917	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	**338 663**	TS	**130 255**	TT		TU	**468 917**	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V	14 421 704	9W		9X	14 421 704	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY	**14 421 704**	TZ		UA	**14 421 704**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**338 663**	UB	**14 551 959**	UC		UD	**14 890 622**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG	14 421 704	UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	130 255	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Provisoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 422		4 422		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1 202 009		1 202 009		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX		VT	**1 206 431**	VU	**1 206 431**	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	23 823	23 823		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 903	16 903		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 167	18 167		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	14 002	14 002		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	32 519 366	32 519 366		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24 000	24 000		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**32 616 261**	VZ **32 616 261**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	10 600 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Provisoire

re (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **31122025**

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	8 034
Amendes et pénalités	WJ	8 034	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées

Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8	
Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	14 421 704
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	**14 429 738**

II . DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS — **15 787 288**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)	WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %	WP	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .	ZY	
Majoration d'amortissement *	XD	

Abattement sur le bénéfice et exonérations *

France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF
Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep--tionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG
Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD	
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
TOTAL II								XH	**15 787 288**

III . RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)		XJ	**1 357 550**
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	**0**	XO **1 357 550**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2025

Libellé	Montant
Dépréciation des titres ABF Décisions	14 421 704
Totalisation	**14 421 704**

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2025

Libellé	Montant

Totalisation

Provisoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise **SAS ABF GROUP** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	4 024 635
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	4 024 635
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	1 357 550
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	5 382 185

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Provisoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	3 150 420		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
				Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 709 431)		Dividendes	ZE	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	1 440 989
TOTAL I	ØF	**1 440 989**		**TOTAL II**	ZH	**1 440 989**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois : J8 5 158)		XQ	5 158	
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	46 033	101 585
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles : ES)		ST	16 239	26 092
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**67 430**	**127 678**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques : ZS)		9Z	7 366	5 837
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**7 366**	**5 837**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	200 000	200 000
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	13 638	11 821
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *		ØB	598 863	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	1,00 %	5,55 %
	- Filiales et participations (Liste du 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS			
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Provisoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12 **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP** — Néant [X] *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9) CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10) CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)		(A)		{ B } (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2025

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
Totalisation												

Provisoire

13

SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP** — Néant [X] *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Provisoire

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP** Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,80 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine (1)		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.(6) = (2)+(3)-(5) -(6)
		A 19 %, ou à 15 % (2)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (3)	A 15 % ou à 19 % (4)	(5)	(6)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Provisoire

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP** — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Provisoire

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABF GROUP** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012025** et clos le : **31122025** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 000 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	**1 000 000**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**9**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	62 272
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	68 044
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**130 317**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**869 692**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	869 692

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				GX	1 000 000
Effectifs au sens de la CVAE				EY	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR		

Provisoire

DGFiP N° 2059-F 2026

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 911 969 863 00016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABF GROUP**

ADRESSE (voie) **1 Impasse DU PALAIS**

CODE POSTAL **37000** VILLE **TOURS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	**1**
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	**13**
Totalisation	P5	**14**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	**5 166 145**
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	**50 500**
Totalisation	P6	**5 216 645**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique **STE** Dénomination **WARRANT HUB SPA**
N° SIREN (si société établie en France) **999999999** % de détention **99,03** Nb de parts ou actions **5 166 145**
Adresse : N° **11** Voie **Corso Giuseppe Mazzini**
Code postal **42015** Commune **CORREGGIO** Pays **ITALIE**

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Provisoire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2026

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 911969863000016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABF GROUP**

ADRESSE (voie) **1 Impasse DU PALAIS**

CODE POSTAL **37000** VILLE **TOURS**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	**1**

Forme juridique **SAS** Dénomination **ABF DECISIONS**

N° SIREN (si société établie en France) **444979280** % de détention **100,00**

Adresse : N° **1** Voie **IMPASSE DU PALAIS**

Code postal **37000** Commune **TOURS** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Provisoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2069-RCI-SD
(2026)
Formulaire obligatoire

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Au titre de l'année civile Néant X

Dénomination de l'entreprise	SAS ABF GROUP	N° Siren :911969863
Adresse	1 Impasse DU PALAIS 37000 TOURS	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Provisoire

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :

Caractéristiques des locaux					
Local			Mise à jour permanente		
Référence du local Invariant du local	Précision sur l'adresse du local	Nouveau propriétaire du local	Mode d'occupation du local	Montant du loyer du local	Date de fin d'occupation du local